Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_003-DE

DEL 2026/003

Liffré=Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX LE VINGT JANVIER A VINGT HEURE TRENTE-CINQ, les membres de la Communauté de communes de Liffré-Cormier Communauté, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET.

Lieu de la séance Salle des fêtes – 10 rue du Couesnon – Mézières-sur-Couesnon

Date de convocation 14 janvier 2026

Présents MMes C. BRIDEL, S. CHYRA, C. COLLAS, L. DERIEUX, I. GAUTIER, L. LEBLANC, P. MACOURS, A-L. OULED-SGHAÏER, S. PRETOT-TILLMANN,R. SALMON, K. SEVIN-RENAULT, E. THOMAS-LECOULANT, MRS O. BARBETTE, J. BEGASSE, G. BEGUE, J. BELLONCLE, V. BONNISSEAU, B. CHEVESTRIER, Y. DANTON, J. DUPIRE, E. FRAUD, C. GAUTIER, Y. LE ROUX, M. MAILLARD, B. MICHOT, S. PIQUET, R. SALAUN, D. VEILLAUX

Absents représentés

Absents MMES N. CHARDIN, M. DESILES, L. LEBLANC, I. MARCHAND-DEDELOT, R. PIEL, MRS S. HARDY, S. RASPANTI, P. ROCHER, S. TRAVERS

Secrétaire de séance M. J. DUPIRE.

FINANCES

Attribution de fonds de concours pour la commune de Dourdain

Rapporteur : Yves LE ROUX, Vice-Président

Vu le code général des collectivités territoriales.

Il est exposé ce qui suit :

La commune de Dourdain demande l'attribution d'un fonds de concours s'inscrivant dans le cadre du règlement des fonds de concours pour 2020-2025, annexé au Pacte Fiscal et Financier.

A titre de rappel, ce dispositif a vocation à financer exclusivement des opérations d'investissement sous maîtrise d'ouvrage communale ; ces opérations doivent, en outre, s'inscrire dans les objectifs fixés par le projet de territoire.

Le fonds de concours attribué ne peut excéder la part autofinancée par la commune, étant précisé que cet autofinancement doit être au moins égal à 20% du montant Hors Taxes de l'opération subventionnée.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 26/01/2026
Publié le
ID : 035-243500774-20260120-DEL2026_003-DE

Des coefficients de modulation peuvent être appliqués :

- Coefficient 1 : projets contribuant significativement aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) ;
- Coefficient 0,8 : autres projets.

Opération

La commune de Dourdain sollicite un fonds de concours d'un montant de 12 003 € pour les travaux de rénovation et d'aménagement du terrain de football.

Dépenses	Montant TTC	Recettes	Montant
Entreprise Pigeon	32 854.02€	Fonds de concours	12 003.00€
Entreprise Pigeon	2 820.00€	Fonds propres DOURDAIN	72 580.30€
Serrand Paysagiste	3 676.32€		
Tse	39 834.00€		
Meca green	5 398.83		
TOTAL	**84 583.30€**	TOTAL	**84 583.30€**

- Le fonds de concours sollicité, soit 12 003 €, correspondrait à un taux de subventionnement de de 17,12 % du montant hors taxe de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution du fonds de concours suivant :
  - Commune de Dourdain (travaux de rénovation et d'aménagement du terrain de football) 12 003 € prévisionnels, correspondant à un taux de subventionnement de l'opération de 17,12 %.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

La séance est levée à 21h10.

Fait à Mézières-sur-Couesnon, le 20 janvier 2026

Publiée conformément aux dispositions des articles L 2121-25 et L 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le site liffre-cormier.fr.

Le Président, — **Le Secrétaire de séance,**

Stéphane PIQUET — Jean DUPIRE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Liffré-Cormier Communauté.